



SYNDICAT MIXTE  
**POUR LA RESTRUCTURATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE  
PEDEBERT A SOORTS-HOSSEGOR**

**N° 4**

**Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2022**

Le 8 juillet 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Cyril GAYSSOT

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud :**

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Christophe VIGNAUD

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT

Etaient excusés :

- M. Julien PARIS
- M. Jean-Marc LESPADÉ
- M. Hervé BOUYRIE

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Thierry CAZEAUX, Chargé de mission Forêt au Pôle Agriculture et forêt
  - M. François RAMBEAU et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 14 du 23 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical a adopté le budget primitif de l'exercice 2022,

VU les délibérations du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif de l'exercice 2021,

CONSIDERANT que le présent budget supplémentaire est voté en prenant en compte les besoins en dépenses et en recettes nouvelles pour l'exercice budgétaire 2022 ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2021 telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2021 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**DECIDE :**

- d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2022 qui se présente comme suit :

- en section de fonctionnement : équilibre à hauteur de -947,68 €
- en section d'investissement : équilibre à hauteur de 131 199,49 €

soit un budget du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2022 se présentant comme suit :

- équilibre de la section de fonctionnement : 35 202,32 €
- équilibre de la section d'investissement : 325 049,49 €

- et de préciser que le présent budget supplémentaire est voté avec la reprise des résultats de l'exercice 2021 après le vote du compte administratif 2021 comme suit :

- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement),
- ✓ et au niveau du programme d'équipement pour la section d'investissement concernant le programme « 201301 Extension zone d'activités de Pédebert ».

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON